

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 06/11/2024 - 25010 - 1986 B 16768 - 692 002 660 - CPH ARCADE - VYV



CPH ARCADE-VYV
Extrait PV CA 10 octobre 2024
Désignation directeur général

CPH ARCADE-VYV

SA d'Hlm au capital de 27.104.844 €
Siège social : 33 rue DeFrance - 94300 Vincennes
RCS Créteil : 692.002.660

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 10 OCTOBRE 2024**

Le conseil d'administration de la SA d'Hlm CPH ARCADE-VYV (la « Société ») s'est réuni, le jeudi 10 octobre 2024 à 9h30, au 59 rue de Provence - 75009 Paris sur convocation faite par le président le 19 septembre 2024, à chacun des administrateurs et des censeurs. Les administrateurs, qui n'étaient pas présents au siège, avaient la possibilité de participer à la réunion par visioconférence ou donner pouvoir pour être représentés.

Sont présents :

M. Frédéric Loison
UMG Groupe Vyv
Vyv Invest
Vyv Partenariat
Association Vyv Solidaires
SCCI-ARCADE-VYV
Habitat Développement
Le Toit Girondin
Sacam Participations
Mme Isabelle Baranger
Crédit Mutuel Arkéa
Action Logement Immobilier

Président du conseil d'administration
Administrateur représenté par Mme Anne-Julie Clary
Administrateur représenté par M. François Melon
Administrateur représenté par Mme Delphine Maitre
Administrateur représenté par M. Hubert Degoul
Administrateur représenté par M. Didier Marconnet
Administrateur représenté par Mme Mireille Massot
Administrateur représenté par M. Bernard Layan
Administrateur représenté par M. Frédéric Noet
Administrateur
Censeur représenté par M. Philippe Ménigoz
Censeur représenté par M. Henri-Jacques Perrin

Participent à la réunion par visioconférence et sont réputés présents :

EPT Grand Paris Sud Est Avenir

Département du Val-de-Marne
Mme Lysiane Brasset
Vyv 3

Administrateur représenté par Mme Carine Rebichon-Cohen (jusqu'au point 4.2)
Administrateur représenté par M. Michel Duvaudier (jusqu'au point 8)
Administrateur représentant des locataires CLCV
Administrateur représenté par Mme Catherine Chaton

Sont représentés :

M. Denis Bimbenet

Mme Claudia Chen Kuo Chang Panhuyzen

Vice-président du conseil d'administration ayant donné pouvoir à Mme Isabelle Baranger
Administrateur représentant des locataires CLCV ayant donné pouvoir à Mme Lysiane Brasset

Sont absents et excusés :

Mme Vanessa Garnier
M. Bruno Carabie

Administrateur représentant des locataires CNL
Censeur

Assistent également à la réunion :

M. Jacques Wolfrom
M. Emmanuel Picard
M. Jérôme Puell
Cabinet Grant Thornton
Cabinet Forvis Mazars
M. Richard Pace
M. Patrice Tillet
M. Laurent Lorrillard
Mme Manuelle Noreve
M. Thierry Heyvang
Mme Houda Kamoun
Mme Sabine Bersani
M. François Godin
Mme Carine Dehez
M. Romain Danjou
M. Shavin Jankee

Directeur général, membre du COMEX
Directeur général délégué, membre du COMEX
Directeur général délégué, membre du COMEX
Commissaire aux comptes, représenté par M. Christian Bande
Commissaire aux comptes, représenté par M. Saïd Benhayoune
Directeur général adjoint, membre du COMEX
Directeur général de GROUPE ARCADE-VYV, membre du COMEX
Directeur général d'Antin Résidences, membre du COMEX
Directrice générale de Norévie, membre du COMEX
Directeur général d'Aiguillon Construction, membre du COMEX
Présidente d'Arcade-Vyv Promotion IDF (par visioconférence)
Directrice générale adjointe d'Antin Résidences (par visioconférence)
Directeur financier d'Antin Résidences
Directrice des affaires juridiques
Responsable juridique
Juriste

M. Frédéric Loison ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants et présente les excuses des membres absents. Il rappelle au conseil qu'il a été décidé de tenir la réunion à la fois en présentiel et par visioconférence comme le permet le règlement intérieur. Il procède à un appel, constate que le quorum est atteint et déclare que le conseil d'administration peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour. Le conseil d'administration désigne M. Patrice Tillet en qualité de secrétaire de séance.

... /...

10.2. Choix des modalités d'exercice de la direction générale

Le président indique que, conformément à la loi et à l'article 16 des statuts de la Société, il appartient au conseil d'administration de choisir entre les 2 modalités d'exercice de la direction générale, à savoir :

- Soit le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ;
- Soit la dissociation de ces fonctions.

Il propose de maintenir la dissociation des 2 fonctions.

→ Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de maintenir la dissociation des fonctions de président et de directeur général, pour la durée restant à courir du mandat du président, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

▪ Nomination de M. Patrice Tillet en qualité de directeur général

Dans la continuité de l'organisation préexistante, le président propose au conseil de nommer, en remplacement de M. Jacques Wolfrom qui cesse son mandat à compter de ce jour, M. Patrice Tillet en tant que nouveau directeur général de CPH ARCADE-VYV, en complément de son mandat de directeur général de GROUPE ARCADE-VYV, pour la durée restant à courir du mandat de président, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Conformément à la loi et à l'article 16-1 des statuts, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Par ailleurs, il peut être autorisé par le conseil à consentir des délégations de pouvoirs à une ou plusieurs personnes déterminées, pour un ou plusieurs objets déterminés.

→ Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de :

- **Nommer, à compter de ce jour, M. Patrice Tillet en tant que nouveau directeur général de CPH ARCADE-VYV pour la durée restant à courir du mandat du président, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;**
- **Lui conférer les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, la représenter dans ses rapports avec les tiers, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration ;**
- **L'autoriser à consentir des délégations de pouvoirs à une ou plusieurs personnes déterminées, pour un ou plusieurs objets déterminés.**

... /...

Pour extrait certifié conforme
Frédéric Loison
Président du conseil d'administration

DocuSigned by:
 Frédéric LOISON
86DE154C3A7D407...